

**Sujet :** [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque au sol - La Lande du Maine- Saint-Pierre-La-cour

**De :** Pierre Camus <[mailto:pierre.camus@mayenne.gouv.fr]>

**Date :** 03/12/2021 09:14

**Pour :** pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

*Champgenêteux, le 3/12/2021*

*Bonjour Mr le commissaire enquêteur, je m'appelle Pierre Camus-Pottier , je suis un ami d'habitants de la zone impactée par ce projet.*

*Je ne comprends pas que ce projet n'ait pas été construit en concertation avec les habitants. Ces projets à caractères environnementaux devraient prendre en compte la dimension humaine pour s'établir.*

*Le cadre de vie des habitants sera dégradé pour 30 à 40 ans, alors qu'ils ont choisi de vivre à la campagne.*

*D'un point de vue géobiologique, ce projet est une aberration du fait des failles et cours d'eau qui cheminent sous le site. Quand les habitants seront malades de ce projet il sera trop tard.*

*Les impacts négatifs sont nombreux sur la santé, la valeur immobilière, le cadre visuel, l'éblouissement, la faune, les risques engendrés par l'ancrage sur ce type de terrain (pluies, vents, coulées, déstabilisation même de la structure du merlon). Quels sont les points positifs pour les habitants de Bréal sous Vitré ? La doctrine conseillée aux porteurs de projets est d'éviter, réduire, compenser.*

*Dans ce projet où est l'évitement, la réduction, ou la compensation ?*

*Ces éléments m'amènent à penser que le fondement même de ce projet n'est pas respectueux de l'environnement. Lafarge fait partie des plus gros pollueurs de France et gagnerait plus à planter des arbres sur ce genre de terrains. Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations.*

*Cordialement.*

Pierre Camus-Pottier